Santé

Canada

REV2024-01

Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2024 à 2029

(also available in English)

Le 3 mai 2024

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2, promenade Constellation
8º étage, I.A. 2608 A
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet: canada.ca/les-pesticides pmra.publications-arla@hc-sc.gc.ca

Service de renseignements : 1-800-267-6315 pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca



ISSN: 1925-0657 (imprimée) 1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2024-1F (publication imprimée)

H113-5/2024-1F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

Table des matières

Contexte		1
Partie A – Plan de trava	il des réévaluations et des examens spéciaux (tableaux 1 à 3)	2
Partie A, tableau 1	Dates cibles des consultations et des décisions finales pour les exames spéciaux	
Partie A, tableau 2a	Dates cibles pour les consultations et les décisions de réévaluation finales	4
Partie A, tableau 2b	État des autres principes actifs (actuellement au début du processus de réévaluation)	
Partie A, tableau 3	Lancements de réévaluations à venir entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025	8
Partie B – Lancements	de réévaluations prévus entre avril 2025 et mars 2029	11
Partie B, tableau 1	Lancements de réévaluations à venir entre le 1 ^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026	11
Partie B, tableau 2	Lancements de réévaluations à venir entre le 1 ^{er} avril 2026 et le 31 mars 2029.	12
	O I IIIMIO =0=2	

Contexte

Le présent document a pour but d'informer les titulaires, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne des travaux visant les réévaluations et les examens spéciaux (en d'autres termes, les examens postérieurs à la commercialisation) prévus par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada pour les cinq prochains exercices, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029.

Ce plan de travail comporte les dates cibles pour les projets de décision et les décisions finales dont la publication est prévue après le 1^{er} avril 2024, l'état de toutes les réévaluations et de tous les examens spéciaux en cours, ainsi que les nouvelles réévaluations qui devraient être entreprises entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2029. Il présente les mises à jour de l'information publiée précédemment dans la Note de réévaluation REV2023-01, *Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années* 2023-2028.

Santé Canada réglemente les pesticides au Canada, principalement dans le but de protéger la santé de la population canadienne et l'environnement. Un pesticide peut être vendu ou utilisé au Canada uniquement s'il a été homologué ou autrement autorisé en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Santé Canada utilise une méthode d'évaluation des risques rigoureuse et fondée sur la science afin de garantir que le produit respecte les normes de protection en matière de santé et d'environnement et a de la valeur.

Dans le cadre des activités postérieures à la commercialisation prévues par le programme, les pesticides homologués sont réévalués de façon cyclique pour déterminer si leur utilisation demeure acceptable. Ils peuvent aussi être réévalués en raison de changements aux renseignements requis ou aux procédures utilisées par Santé Canada pour déterminer si les pesticides sont conformes aux normes établies en matière de santé et d'environnement et s'ils ont de la valeur. Le processus de réévaluation est décrit dans la Directive d'homologation DIR2016-04, Politique sur la gestion de la réévaluation des pesticides. En outre, un examen spécial peut être entrepris en tout temps pour aborder un aspect préoccupant qui aurait été relevé; un examen spécial n'est déclenché que dans certaines circonstances. L'examen spécial est différent de la réévaluation parce qu'il sert à étudier seulement certains aspects particuliers d'un pesticide. De l'information supplémentaire se trouve dans le Document d'orientation de l'ARLA, Approche pour les examens spéciaux des pesticides.

Comme l'exige la *Loi sur les produits antiparasitaires*, Santé Canada publie tous les projets de décision postérieurs à la commercialisation à des fins de consultation publique. Au terme de la consultation, Santé Canada examine les commentaires et les renseignements soumis par le public et d'autres intervenants avant de rendre une décision finale. Les intervenants sont invités à prendre connaissance des consultations à venir et des décisions prises à l'égard des pesticides en visitant la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Canada.ca.

Ce plan quinquennal pourrait changer en fonction de la charge de travail ou d'enjeux émergents exigeant des mesures prioritaires. Même si ce plan de travail sera mis à jour sur une base annuelle, les intervenants intéressés peuvent consulter le Registre public de l'ARLA au cours de l'année afin de prendre connaissance des nouvelles réévaluations et des nouveaux examens spéciaux annoncés, ainsi que des autres documents publiés relativement à des examens particuliers postérieurs à la commercialisation.

Partie A – Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux (tableaux 1 à 3)

La charge de travail du programme d'examen postérieur à la commercialisation demeure importante. Ces dernières années, Santé Canada a concentré ses ressources sur l'achèvement des réévaluations des anciens pesticides restants, c'est-à-dire les anciens principes actifs de pesticides homologués avant 1995, et le Ministère a terminé ces réévaluations avant le 31 mars 2023. En 2019, Santé Canada a commencé à établir l'ordre des priorités du programme de réévaluation en fonction du risque (REV2020-01), et les efforts continus visant à rationaliser les processus de réévaluation des principes actifs à priorité faible ont permis d'éliminer l'arriéré de travail dans la réévaluation de ces principes actifs. Les examens de réévaluation de plusieurs principes actifs à priorité élevée ont été retardés parce qu'il a fallu concentrer les ressources en vue de la réévaluation des anciens pesticides et de la gestion d'autres priorités, comme la réponse aux litiges, les avis d'opposition et la complexité scientifique associée à l'examen de certains pesticides. Le nombre de réévaluations qui doivent actuellement être entreprises conformément à l'exigence de 15 ans prévue par la *Loi* demeure élevé et, compte tenu de la capacité actuelle relativement aux ressources, l'arriéré continue de croître.

Dans le cadre de son programme de transformation (Transformer l'ARLA), l'ARLA s'appuie sur le fruit du travail en cours en matière d'établissement des priorités en fonction du risque afin de mettre au point une approche d'effort proportionnel. Cette approche permettra de déterminer l'ordre de priorité de la charge de travail dans l'ensemble du programme des pesticides. Lorsque l'approche d'effort proportionnel sera mise en œuvre, l'ARLA pourra mieux cibler ses efforts d'examen de façon à améliorer la protection globale et à venir à bout de l'arriéré de réévaluations. La politique d'effort proportionnel devrait être publiée à des fins de consultation publique au milieu de l'été 2024. Les futurs plans de travail rendront compte des nouvelles priorités et des nouveaux échéanciers qui seront établis, s'il y a lieu, une fois la politique d'effort proportionnel finalisée.

En plus de la consultation à venir sur la politique d'effort proportionnel, l'ARLA a récemment tenu une consultation sur l'approche de surveillance continue tout au long du cycle de vie (politique de surveillance continue proposée). Cette approche lui permettra de mieux surveiller les nouveaux renseignements scientifiques et de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la santé humaine et l'environnement. La version finale de l'approche de surveillance continue, qui tiendra compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation, devrait être publiée à la fin du printemps 2024. La surveillance continue permettra à l'ARLA de déceler et de gérer les risques plus rapidement et, ainsi, de moins dépendre du programme de réévaluation; la complexité des examens de réévaluation s'en trouvera réduite.

Au cours des examens postérieurs à la commercialisation, Santé Canada sollicitera au besoin des avis scientifiques indépendants au Comité consultatif scientifique afin de mieux éclairer ses décisions fondées sur des données probantes.

Partie A, tableau 1 Dates cibles des consultations et des décisions finales pour les examens spéciaux

Nom du principe actif	Date cible de la consultation ¹
Chlorprophame	T3 (2025-2026)
Desmédiphame	T4 (2027-2028)
Dicamba	Janvier 2025
- Dicamba présent sous forme d'acide, d'ester et de	
sels	
- Dicamba présent sous forme de sel de N-(3-	
aminopropyl)-N-méthylpropane-1,3-diamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de 2-	
aminoéthanol	
- Dicamba présent sous forme de sel de N-(2-	
aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	
- Dicamba présent sous forme d'acide	
- Dicamba présent sous forme de sel de potassium	
- Dicamba présent sous forme de sel de sodium	
- Dicamba présent sous forme de sel de	
diméthylamine	
 Dicamba présent sous forme de sel de diglycolamine Dicamba présent sous forme de sel d'isopropylamine 	
- Dicamba présent sous forme de sel de	
diéthanolamine	
Éthofumesate	T4 (2026-2027)
Glufosinate-ammonium	T1 (2026-2027)
Hydantoïnes	T3 (2025-2026)
- Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-	
chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes	
apparentées	
- Brome disponible présent sous forme de 1-bromo-3-	
chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes	
apparentées	
- Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-	
chloro-5,5-diméthylhydantoïne, de 1,3-dichloro-5,5-	
diméthylhydantoïne, de 1,3-dichloro-5-éthyl-5-	
méthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées	
- Chlore disponible présent sous forme de 1,3-	
dichloro-5,5-diméthylhydantoïne et de 1,3-dichloro-	
5-éthyl-5-méthylhydantoïne	
Iodocarbe (N-butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle)	Octobre 2024

Nom du principe actif	Date cible de la consultation ¹
MCPA	T3 (2025-2026)
- MCPA présent sous forme d'acide	
- MCPA présent sous forme de sels d'amine :	
diéthanolamine, diméthylamine ou mélanges	
d'amines	
- MCPA présent sous forme d'esters	
- MCPA présent sous forme de sel de potassium ou de	
sel de sodium	
Novaluron	T1 (2025-2026)
Propiconazole	T1 (2026-2027)
Pydiflumétofène	Novembre 2024
Thiaclopride	T4 (2026-2027)
Nom du principe actif	Date cible de la décision finale ¹
Atrazine	T2 (2025-2026)
Chlorothalonil	Mars 2025
Fosétyl-aluminium	Août 2024
Bromure de méthyle	Consultation lancée le 28 mars 2024

Premier trimestre (T1 : avril à juin); 2^e trimestre (T2 : juillet à septembre); 3^e trimestre (T3 : octobre à décembre); 4^e trimestre (T4 : janvier à mars).

Partie A, tableau 2a Dates cibles pour les consultations et les décisions de réévaluation finales

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date cible ¹
Projets de décision de réévaluation		Date cible de la consultation
6-benzylaminopurine	1	T2 (2026-2027)
3-méthyle-2-cyclohexène-1-one	3	Septembre 2024
Acétamipride	1	T2 (2026-2027)
Bensulide	1	T1 (2027-2028)
Groupe du dioxyde de carbone : - Dioxyde de carbone - Dioxyde de carbone liquide	2	Octobre 2024
Cellulose	3	Janvier 2025
Clothianidine (réévaluation générale) ²	1	T2 (2025-2026)
Cyprodinil	1	T4 (2025-2026)
D-cis, trans alléthrine	1	T2 (2026-2027)
DEET et toluamides actifs apparentés	1	T1 (2025-2026)
Famoxadone	1	Février 2025
Groupe des acides gras : - Sels de potassium d'acides gras - Sels de triéthanolamine d'acides gras - Acides gras - Sel d'ammonium d'acides gras	2	Janvier 2025
Fénamidone	1	T1 (2025-2026)
Acide éthylènediaminetétraacétique de sodium ferrique	3	T1 (2025-2026)

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date cible ¹
Fluaziname	1	T4 (2025-2026)
Extrait de blatte germanique	3	Mars 2025
Groupe des gibbérellines :	3	T1 (2025-2026)
- Acide gibbérellique		
- Gibbérellines A4A7		
Glufosinate-ammonium	1	T1 (2026-2027)
Groupe du mécoprop:	1	T3 (2025-2026)
 Mécoprop-P présent sous forme 		
d'acide		
- Mécoprop-P présent sous forme de sel		
de diméthylamine		
 Mécoprop-P présent sous forme de sel 		
de potassium		
Méthoxyfénozide	1	T4 (2026-2027)
Naled	1	T3 (2026-2027)
Nonylphénoxypolyéthoxyéthanol	3	Mars 2025
Phorate	1	T3 (2026-2027)
Picolinafène	1	T3 (2027-2028)
Bicarbonate de potassium	2	Février 2025
Groupe des rodenticides :	1	T2 (2026-2027)
- Brodifacoum		
- Bromadiolone - Brométhaline		
- Chlorophacinone		
- Diphacinone présent sous forme libre		
ou de sel de sodium		
- Warfarine présente sous forme libre ou de sel de sodium		
- Phosphure de zinc		
- Diféthialone		
Spinétorame	1	T2 (2025-2026)
Spinosad	1	T2 (2025-2026)
Streptomyces lydicus (souche WYEC108)	3	Décembre 2024
Soufre	2	Mars 2025
Tétrachlorvinphos	1	T2 (2027-2028)
Thiaclopride	1	T4 (2026-2027)
Thiaméthoxame (réévaluation générale) ²	1	T2 (2025-2026)
Évaluation des risques cumulatifs pour la	1	T4 (2025-2026)
santé : N-méthylcarbamates	1	14 (2023-2020)
Évaluation des risques cumulatifs pour la	1	Octobre 2024
santé : organophosphorés³ (plan de projet)	1	Octobre 2024
Décisions de réévaluation finales		Date cible de la décision finale
Abamectine	1	T1 (2025-2026)
Agrobacterium radiobacter (souches K84 et	3	Juin 2024
K1026)	3	
Azoxystrobine	1	T2 (2026-2027)
Flufénacet	1	Août 2024
Foramsulfuron	3	Consultation lancée le 28 mars 2024

Nom du principe actif	Catégorie de	Date cible ¹
	réévaluation	
Bromure de méthyle	1	Consultation lancée le 28 mars 2024
Natamycine	3	Consultation lancée le 6 mars 2024
Octénol	3	Juin 2024
Groupe du dioxyde de silicium :	3	Août 2024
- Aérogel de silice		
- Dioxyde de silicium		
Chlorure de sodium	3	Mai 2024
S-métolachlore et énantiomère R	1	Consultation lancée le 29 février 2024
Tébuconazole	1	Septembre 2024

Premier trimestre (T1 : avril à juin); 2° trimestre (T2 : juillet à septembre); 3° trimestre (T3 : octobre à décembre); 4° trimestre (T4 : janvier à mars).

Partie A, tableau 2b État des autres principes actifs (actuellement au début du processus de réévaluation)

Pour ce qui est de la réévaluation des principes actifs suivants, Santé Canada en est au début du processus de réévaluation, et le Ministère fera le point sur la situation dans le prochain plan de travail qui sera publié au printemps 2025.

Nom du principe actif	État actuel
1,2-dibromo-2,4-dicyanobutane	Étape de détermination de la portée achevée
2-(hydroxyméthyl)-2-nitro-1,3-propanediol	Étape de détermination de la portée achevée
benzothiazole de 2-(thiocyanométhylthio)	Étape de détermination de la portée
10,10'-oxybis(phénoxarsine)	Étape de détermination de la portée achevée
Acifluorfène présent sous forme de sel de sodium	Étape de détermination de la portée
Groupe des dioxaborinanes : - 2,2-(1-méthyltriméthylènedioxy)bis-(4-méthyl-1,3,2-dioxaborinane) - 2,2-oxybis(4,4,6-triméthyl-1,3,2-dioxaborinane)	Étape de détermination de la portée
Acéquinocyl	Étape de détermination de la portée
Aminopyralide - Aminopyralide - Sel de triisopropanolamine de l'aminopyralide - Sel de potassium de l'aminopyralide	Étape de détermination de la portée
Bromure d'ammonium	Étape de détermination de la portée
Groupe des antimicrobiens : - 2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide - 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one - 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	Étape de détermination de la portée

Des réévaluations cycliques de la clothianidine et du thiaméthoxame ont été amorcées en 2016 afin d'évaluer la valeur de ces principes actifs, de même que les risques qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement, à l'exclusion de leurs effets sur les pollinisateurs et les invertébrés aquatiques. L'évaluation des effets de ces principes actifs chez les pollinisateurs a été achevée en 2019. Les examens spéciaux de la clothianidine et du thiaméthoxame axés sur les invertébrés aquatiques se sont achevés en mars 2021. Les examens spéciaux de la clothianidine, du thiaméthoxame et de l'imidaclopride axés sur l'abeille des courges ont été terminés en février 2022.

Un plan de projet distinct sera publié conformément au processus décrit dans le Document de principes SPN2018-02, *Cadre d'évaluation des risques cumulatifs pour la santé*.

Nom du principe actif	État actuel
- 4,5-dichloro-2-N-octyl-3(2H)isothiazolone	
- Bronopol	
- Bis(thiocyanate) de méthylène	
Atrazine et triazines actives apparentées	Étape de détermination de la portée
Groupe de la triazinetrione :	Étape de détermination de la portée
 Chlore disponible présent sous forme de 	
dichloro-s-triazinetrione sodique	
- Chlore disponible présent sous forme de	
trichloro-s-triazinetrione	
- Trichloro-s-triazinetrione	
Groupe de la bentazone :	Étape de détermination de la portée
- Bentazone présente sous forme de sel de	
sodium	
- Bentazone	
Bifénazate	Étape de détermination de la portée achevée
Bispyribac-sodium (KIH-2023)	Étape de détermination de la portée
Boscalide	Étape de détermination de la portée achevée
Bromacil présent sous forme libre de sel de	Étape de détermination de la portée
diméthylamine ou de sel de lithium	
Carbendazime	Étape de détermination de la portée
Carfentrazone-éthyle	Étape de détermination de la portée
Chlorprophame	Étape de détermination de la portée
Clomazone	Étape de détermination de la portée
Cyazofamide	Étape de détermination de la portée
Daminozide	Étape de détermination de la portée achevée
Dichlobénil	Étape de détermination de la portée
Didécyldiméthylammonium présent sous forme de carbonate ou de sels d'hydrogénocarbonate	Étape de détermination de la portée
Diflubenzuron	Étape de détermination de la portée
Diphénylamine	Étape de détermination de la portée
Diuron	Étape de détermination de la portée
Groupe de l'endothal :	Étape de détermination de la portée
- Endothal	Etape de determination de la portee
- Endothal présent sous forme de sel de	
mono(N,N-diméthylalkylamine)	
EPTC (N,N-dipropylcarbamothioate de S-éthyle)	Étape de détermination de la portée
Étridiazole	Étape de détermination de la portée
Oxyde de fenbutatine	Étape de détermination de la portée
Groupe des agents ichtyotoxiques :	Étape de détermination de la portée achevée
- Sel sodique du 4-nitro-3-(trifluorométhyl)phénol	1 Fall Sales
- Niclosamide	
Fluvalinate-tau	Étape de détermination de la portée
Iodosulfuron-méthyl-sodium	Étape de détermination de la portée achevée
Ipconazole	Étape de détermination de la portée achevée
Mésotrione	Étape de détermination de la portée achevée
Groupe du métalaxyl :	Étape de détermination de la portée

Nom du principe actif	État actuel
- Métalaxyl	
 Métalaxyl-M et isomère S 	
Métribuzine	Étape de détermination de la portée
Napropamide	Étape de détermination de la portée
Novaluron	Étape de détermination de la portée
Oxamyl	Étape de détermination de la portée
Oxyfluorfène	Étape de détermination de la portée
Pinoxadène	Étape de détermination de la portée
Prohexadione-calcium	Étape de détermination de la portée
Prométryne et triazines actives apparentées	Étape de détermination de la portée
Prothioconazole	Étape de détermination de la portée
Pyriméthanil	Étape de détermination de la portée
Pyraclostrobine	Étape de détermination de la portée achevée
Pyrasulfotole	Étape de détermination de la portée
Pyroxsulame	Étape de détermination de la portée
Roténone	Étape de détermination de la portée
Séthoxydime	Étape de détermination de la portée
(S)-méthoprène	Étape de détermination de la portée
Spirodiclofène	Étape de détermination de la portée
Spiromésifène	Étape de détermination de la portée
Groupe des sulfonylurées :	Étape de détermination de la portée
- Chlorsulfuron	
- Éthametsulfuron-méthyl	
- Metsulfuron-méthyl	
- Nicosulfuron	
- Rimsulfuron	
- Thifensulfuron-méthyl	
Fluorure de sulfuryle	Étape de détermination de la portée
Terbacil	Étape de détermination de la portée
Topramézone	Étape de détermination de la portée
Triallate	Étape de détermination de la portée
Triclopyr présent sous forme d'ester butoxyéthylique	Étape de détermination de la portée
Trifloxystrobine	Étape de détermination de la portée achevée

Partie A, tableau 3 Lancements de réévaluations à venir entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Pour les lancements de réévaluations à venir entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, l'approche qui a été mise en œuvre en 2019 (REV2020-01) et qui permet d'établir l'ordre de priorité des principes actifs en fonction du risque (principes actifs à priorité élevée et principes actifs à priorité faible) n'a pas été appliquée. Dans le cadre de l'initiative de transformation de l'ARLA, une politique d'effort proportionnel devrait être publiée à des fins de consultation au milieu de l'été 2024; cette politique prévoit que les réévaluations lancées après le 1^{er} avril 2024 seront assujetties à l'approche d'établissement des priorités.

Pour plus de transparence auprès des intervenants et des titulaires, nous avons inclus le mois du lancement de chaque réévaluation.

Nom du principe actif	Date de lancement
1,2-benzisothiazolin-3-one	Prévue en juillet 2024
Groupe du 2,4-D:	Prévue en mai 2024
- 2,4-D présent sous forme d'acide	
- 2,4-D présent sous forme de sel d'amine : sel de diméthylamine,	
sel de diéthanolamine ou autres sels aminés	
- 2,4-D présent sous forme de sel de choline	
- 2,4-D présent sous forme d'esters peu volatils	
Groupe du 2-phénylphénol et ses sels :	Prévue en avril 2024
- 2-phénylphénol	
- 2-phénylphénol présent sous forme de sel de potassium	
- 2-phénylphénol présent sous forme de sel de sodium	
Groupe des chlorures d'alkyl(benzyl)diméthylammonium (ADBAC) :	Prévue en mars 2025
- Chlorure de N-alkyl (25 % C12, 60 % C14, 15 % C16)	
diméthylbenzylammonium	
- Chlorure de N-alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16)	
diméthylbenzylammonium	
- Chlorure de N-alkyl (68 % C12, 32 % C14)	
diméthyléthylbenzylammonium	
- Chlorure de N-alkyl (5 % C12, 60 % C14, 30 % C16, 5 % C18)	
diméthylbenzylammonium	
- Chlorure de N-alkyl (67 % C12, 25 % C14, 7 % C16, 1 % C18)	
diméthylbenzylammonium	
- Chlorure de	
diisobutylphénoxyéthoxyéthyldiméthylbenzylammonium	
- Saccharinate de N-alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16)	
diméthylbenzylammonium	
- Chlorure de N-dialkyl (5 % C12, 60 % C14, 30 % C16, 5 % C18)	
méthylbenzylammonium	7 () 2024
Groupe du Bacillus thuringiensis:	Prévue en mai 2024
- Bacillus thuringiensis Berliner ssp. kurstaki (souche HD-1)	
- Bacillus thuringiensis (sérotype H-14)	
- Bacillus thuringiensis spp. tenebrionis	D (112024
Beauveria bassiana (souche HF23)	Prévue en avril 2024
Bromoxynil	Prévue en mai 2024
Chlorantraniliprole	Prévue en mai 2024
Chlorthal présent sous forme d'ester diméthylique	Prévue en août 2024
Cloransulam-méthyl	Prévue en septembre 2024
Clonostachys rosea (souche J1446)	Prévue en avril 2024
Coniothyrium minitans (souche CON/M/91-08)	Prévue en mars 2025
Cyprosulfamide	Prévue en novembre 2024

Nom du principe actif	Date de lancement
Groupe du dicamba :	Prévue en août 2024
- Dicamba présent sous forme d'acide	
- Dicamba présent sous forme d'acide, d'ester et de sels	
- Dicamba présent sous forme de sel de diéthanolamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de diglycolamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de diméthylamine	
- Dicamba présent sous forme de sel d'isopropylamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de 2-aminoéthanol	
- Dicamba présent sous forme de sel de N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-	
diamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de N-(3-aminopropyl)-N-	
méthylpropane-1,3-diamine	
- Dicamba présent sous forme de sel de potassium	
- Dicamba présent sous forme de sel de sodium	
Groupe du chlorure de didécyldiméthylammonium (CDDA):	Prévue en mars 2025
- Chlorure de didécyldiméthylammonium – autre	
- Didécyldiméthylammonium présent sous forme de carbonate ou de	
sels d'hydrogénocarbonate	
- Chlorure de dioctyldiméthylammonium présent sous forme de	
carbonate ou de sels d'hydrogénocarbonate	
- Chlorure d'octyldécyldiméthylammonium	
- Chlorure d'oxydiéthylène bis-(alkyldiméthyle) ammonium	
Dodine	Prévue en mai 2024
Éthofumesate	Prévue en avril 2024
Flumioxazine	Prévue en mars 2025
Glutaraldéhyde	Prévue en janvier 2025
Imazapyr	Prévue en avril 2024
Hydrazide maléique	Prévue en janvier 2025
Mandipropamide	Prévue en août 2024
Groupe du MCPA:	Prévue en mai 2024
- MCPA présent sous forme d'acide	
- MCPA présent sous forme de sels d'amine : diéthanolamine,	
diméthylamine ou mélanges d'amines	
- MCPA présent sous forme d'esters	
- MCPA présent sous forme de sel de potassium ou de sel de sodium	
Métaldéhyde	Prévue en novembre 2024
Metarhizium brunneum (souche F52)	Prévue en février 2025
Huile minérale	Prévue en août 2024
Groupe des acides phosphoniques :	Prévue en septembre 2024
- Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux	
- Phosphites monobasiques et dibasiques de sodium, de potassium et	
d'ammonium	
Acide naphtalène acétique présent sous forme d'ester éthylique, de sel de	Prévue en février 2025
sodium ou de sel d'ammonium	
Dérivés d'oxirane (50 % minimum)	Prévue en avril 2024
Ozone	Prévue en novembre 2024
Pendiméthaline	Prévue en juin 2024

Nom du principe actif	Date de lancement
Groupe du piclorame :	Prévue en janvier 2025
- Piclorame présent sous forme de sel de potassium	
- Piclorame présent sous forme d'acide	
- Piclorame présent sous forme de sels d'amine	
Propylèneglycol	Prévue en août 2024
Pyrazon	Prévue en avril 2024
Groupe du chlorite de sodium et du chlorate de sodium à usage	Prévue en avril 2024
industriel:	
- Chlorite de sodium	
- Chlorate de sodium	
Spirotétramate	Prévue en juin 2024
Streptomycine	Prévue en juillet 2024
Sulfentrazone	Prévue en mai 2024
Sulfate de tétrakishydroxyméthylphosphonium	Prévue en mai 2024
Thiencarbazone-méthyl	Prévue en novembre 2024
Triazole (évaluation des risques cumulatifs)	Prévue en octobre 2024

Partie B – Lancements de réévaluations prévus entre avril 2025 et mars 2029

La date de la réévaluation d'un principe actif particulier dépend de la date de son homologation initiale ou de la date à laquelle la dernière réévaluation a été effectuée.

Partie B, tableau 1 Lancements de réévaluations à venir entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026

Pour plus de transparence auprès des titulaires et des intervenants, nous avons inclus le mois du lancement de chaque réévaluation de principe actif à venir entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026.

Nom du principe actif	Date de lancement		
Beauveria bassiana (souche GHA)	Prévue en juin 2025		
Bifenthrine	Prévue en février 2026		
Carbathiine	Prévue en juin 2025		
Chlorure de chlorméquat	Prévue en mars 2026		
Desmédiphame	Prévue en octobre 2025		
Diazinon	Prévue en novembre 2025		
Diméthénamide-P	Prévue en avril 2025		
Dithiopyr	Prévue en septembre 2025		
Hydrochlorure de formétanate	Prévue en avril 2025		
Hexazinone	Prévue en avril 2025		
Imazaméthabenz-méthyl	Prévue en avril 2025		
Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium	Prévue en mai 2025		

Nom du principe actif	Date de lancement		
N-coco-alkyltriméthylènediamine présente sous forme :	Prévue en décembre 2025		
- de sel de monobenzoate			
- d'acétates d'alkyl-1,3-propylèndiamine			
- de 1-alkylamino-3-aminopropane (groupe d'alkyle dérivé			
d'acides gras de noix de coco)			
N-décanol	Prévue en septembre 2025		
N-octanol			
Nosema (Paranosema) locustae Canning	Prévue en avril 2025		
Oxycarboxine	Prévue en juin 2025		
Phenmédiphame	Prévue en septembre 2025		
Propyzamide	Prévue en septembre 2025		
Pseudomonas fluorescens (souche A506)	Prévue en juillet 2025		
Tribénuron-méthyl	Prévue en juin 2025		
Trifluraline	Prévue en septembre 2025		
R-(-)-1-octén-3-ol	Prévue en décembre 2025		
Saflufénacil	Prévue en février 2026		
Simazine et triazines actives apparentées	Prévue en mars 2026		
Verticillium albo-atrum (isolat de la souche WCS850)	Prévue en octobre 2025		

Partie B, tableau 2 Lancements de réévaluations à venir entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2029

Diquat
Fer présent sous forme de FeHEDTA
Tembotrione
Naphtalène
Groupe des répulsifs à animaux :
- Huile de ricin
- Œuf entier en poudre
- Mélange de farines de poisson
- Mélange d'huiles de poisson
- Huile d'ail
- Mélange de farines de viande
- Essence de gaultheria
Pseudomonas syringae (souche ESC-10)
Lactobacillus casei (souche LPT-111)
Lactococcus lactis ssp. lactis (souche LL64/CSL)
Lactococcus lactis ssp. lactis (souche LL102/CSL)
Acide lactique
Acide citrique
Metsulfuron-méthyl
Métrafénone
Butoxypolypropylèneglycol
Paradichlorobenzène
Téfluthrine
Flonicamide

Acibenzolar-S-méthyl

Iodocarbe (N-butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle)

Tralkoxydime

Thiabendazole

1,4-diméthylnaphthalène

Groupe du dichlorprop:

- Dichlorprop-P
- Dichlorprop-P présent sous forme de sel de diméthylamine
- Isomère P du dichlorprop présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique

Thymol

Lactobacillus rhamnosus (souche LPT-21)

Lactococcus lactis ssp. cremoris (souche M11/CSL)

Imazéthapyr

Fluorure de sodium

Groupe des composés quaternaires à base de triméthoxysilane :

- Chlorure de 3-(triméthoxysilyl)propyldiméthyl-octadécylammonium (triméthoxysilsyl quaternaire)
- Chlorure de 3-(triméthoxysilyl)propyldiméthyl-octadécylammonium (trihydroxysilyl quaternaire)

Diodofon

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-S-triazine

Acide oxalique dihydraté

D-limonène

Saponines de Chenopodium quinoa

Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028

Acide arsénique

Brome disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées

Chlore disponible présent sous forme de 1,3-dichloro-5,5-diméthylhydantoïne et de 1,3-dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne

Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées

Chlore disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne, de 1,3-dichloro-5,5-diméthylhydantoïne, de 1,3-dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées

Bacillus firmus (souche I-1582)

Acide chromique

Clopyralide

Cuivre présent sous forme de carbonate de cuivre basique

Cuivre présent sous forme de 8-quinolinolate de cuivre

Cuivre présent sous forme de naphténate de cuivre

Créosote

Granulovirus de *Cydia pomonella* (souche M)

Extrait de *Reynoutria sachalinensis*

Fluopicolide

Formaldéhyde

Icaridine

Indaziflame

Métofluthrine

Tourteau de moutarde chinoise

Paecilomyces fumosoroseus (souche FE 9901)
Paraformaldéhyde
Penflufène
Penthiopyrade
Phoma macrostoma
Propiconazole
Trichoderma asperellum (souche T34)
Zinc présent sous forme d'oxyde de zinc
Zinc élémentaire présent sous forme de naphténate de zinc
Du 1 ^{er} avril 2028 au 31 mars 2029
Amétoctradine
Ammoniac présent sous forme de sulfate d'ammonium
Groupe de l'Aureobasidium pullulans :
- Aureobasidium pullulans (souches DSM 14940 et DSM 14941)
- Aureobasidium pullulans (souche DSM 14940)
- Aureobasidium pullulans (souche DSM 14941)
Bacillus subtilis var. amyloliquefaciens (souche FZB24)
Bactériophage de Clavibacter michiganensis spp. michiganensis
Cloquintocet-mexyl
Benzoate de dénatonium
Éthalfluraline
Fénoxaprop-P-éthyl
Fluazifop-P-butyl et isomère S
Fluopyrame
Fluoxastrobine
Fluxapyroxade
Kasugamycine présente sous forme d'hydrochlorure hydraté
Malathion
Groupe du MCPB:
- MCPB
- MCPB présent sous forme de sel de sodium
Groupe des huiles de menthe :
- Huile de menthe du Japon
- Salicylate de méthyle
Groupe des octadécadién-1-ols :
- Acétate de (2E,13Z)-octadécadién-1-yle
- (3Z,13Z)-octadécadién-1-ol - (3E,13Z)-octadécadién-1-ol
Picoxystrobine
Poly {dichlorure d'[oxyéthane-1,2-diyl(diméthyliminio)éthane-1,2-diyl(diméthyliminio)éthane-1,2-
diyle]}
Sels de diméthyldithiocarbamate de potassium
Pseudomonas fluorescens (souche CL145A)
Pyroxasulfone
Sédaxane
Sulfoxaflor
Tétraconazole
Trichoderma virens (souche G-41)
Thenoughna vii ens (soughe O-T1)